Commune de PONT-MELVEZ

(Côtes d'Armor)

PROJET de ZONAGE d'ASSAINISSEMENT 1^{er} AVIS d'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté municipal n° 2017-001 en date du 27 février 2017, Mme le Maire de la commune de Pont-Melvez a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur les dispositions du projet de zonage d'assainissement de la commune, réalisé conformément à la loi sur l'eau.

A cet effet, Mme Françoise METGE, retraitée de l'Education Nationale, a été désignée par Mr le Président du Tribunal Administratif en tant que commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera à la Mairie de Pont-Melvez du lundi 20 mars 2017 au jeudi 20 avril 2017 aux jours et heures habituels d'ouverture : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h00 ; mercredi de 9h à 13h.

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur à la Mairie de Pont-Melvez, 1 place de la mairie 22390 PONT-MELVEZ.

Le commissaire-enquêteur sera présent à la Mairie les :

Lundi 20 mars 2017 de 9h00 à 12h00,

Mardi 11 avril 2017 de 9h00 à 12h00,

Jeudi 20 avril 2017 de 14h00 à 17h00.

Son rapport et ses conclusions seront transmis au Maire dans le délai d'un mois à compter de l'expiration de l'enquête et tenus à la disposition du public à la Mairie.